

Conditions Générales d'Utilisation

Merci de votre intérêt pour LuckyLoc.com.

LuckyLoc est la propriété exclusive de FREECARS SAS au capital de 55 172 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro SIREN 788 605 475.

Article 1 -Définitions :

Agence : toute structure liée juridiquement ou commercialement au Loueur disposant du droit de procéder aux Retraits et Remises des Véhicules du Loueur.

Conditions du loueur : conditions de location propre au Loueur qui a proposé le Trajet.

CGU : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site.

Conducteur(s) : désigne un (ou l'ensemble des) Utilisateurs ayant réservé(s) un Trajet.

FreeCars : désigne la SAS au capital de 30 000 euros qui édite le Site.

Loueur(s) : désigne le responsable du véhicule utilisant la solution proposée par la société FreeCars.

Remise : opération consistant pour un Conducteur à rendre le Véhicule réservé à une Agence au terme du Trajet effectué.

Retrait : opération consistant pour un Conducteur à retirer le Véhicule réservé à une Agence ou en gare afin d'effectuer un Trajet.

Site : désigne le site internet accessible à l'adresse www.luckyloc.com édité et exploité par FreeCars SAS.

Service : désigne l'ensemble des services, payants ou gratuits, accessibles aux Utilisateurs.

Trajet(s) : désigne l'offre (ou l'ensemble des offres) proposée(s) par le Loueur consistant à déplacer un véhicule d'un point A à un point B. Le trajet est défini par un lieu de départ, un lieu d'arrivée, une disponibilité du véhicule, une date d'expiration, un type de véhicule, une limite de temps et une limite de kilomètres.

Utilisateur(s) : désigne une (ou l'ensemble des) personne(s) valablement inscrite(s) sur le Site

Véhicule(s) : désigne un (ou l'ensemble des) véhicules motorisés valablement inscrit(s) sur le Site

Visiteurs : désigne toute personne visitant le Site et qui n'a pas la qualité d'Utilisateur.

Article 2 -Dispositions préliminaires

Article 2.1 -Respect et modifications des CGU

1. Les présentes CGU ont pour objet de régir les conditions et modalités d'utilisation du Site ainsi que de définir les droits et obligations des parties mises en relation sur le Site.
2. En s'inscrivant en tant qu'Utilisateur, Conducteur ou Loueur, le Visiteur accepte sans réserve ces CGU. S'il n'accepte pas ces CGU, il doit s'abstenir d'utiliser le Service. L'acceptation des présentes CGU par les Visiteurs est matérialisée par une case à cocher lors de leurs inscriptions. L'acceptation des présentes CGU ne peut être que pleine et entière.
3. Ces CGU peuvent être modifiées partiellement ou totalement par FreeCars. Les modifications entrent en vigueur immédiatement après la publication des conditions modifiées sur le Site. Les Visiteurs, Utilisateurs, Conducteurs ou Loueurs sont chargés de se familiariser avec les dernières CGU. L'utilisation continue du Service de FreeCars représente l'accord d'être lié par les CGU, telles que modifiées.
4. Les CGU prévalent sur tous les autres documents émis par FreeCars. Il n'existe aucune condition particulière ou dérogatoire, même si ces dernières n'ont pas été réfutées formellement par FreeCars, qui ne puisse, sauf acceptation formelle et écrite de FreeCars, prévaloir contre les CGU. En cas de désaccord ou de litige, l'abstention par FreeCars de se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGU, ne pourra pas être interprétée comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

Article 2.2 - Objet

1. FreeCars facilite le contact entre Loueurs, au sens général des présentes, souhaitant faire déplacer un ou plusieurs de leurs Véhicules ; et Utilisateurs désirant conduire ces Véhicules.
2. FreeCars n'est pas propriétaire des Véhicules fournis aux Conducteurs. FreeCars n'agit pas non plus comme un agent commercial que ce soit tant pour les Loueurs que pour les Conducteurs.

3. Le Site est accessible à l'adresse internet : www.luckyloc.com. Il est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un évènement hors de contrôle de FreeCars, sous réserve des périodes de maintenance ou pannes éventuelles du site Internet. La mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès et l'utilisation du Site sont à la charge exclusive des Visiteurs.

Article 3 - Conditions s'appliquant aux Utilisateurs du Site

Article 3.1 - L'inscription sur le Site

1. L'inscription sur le site de FreeCars est gratuite.
2. FreeCars est en droit d'exclure ou de refuser l'inscription d'un Visiteur ou d'un Utilisateur à tout moment, unilatéralement et sans notification préalable s'il ne respecte pas les présentes, les conditions générales des Loueurs, les contrats de location, ou toute autres obligations raisonnablement mises à sa charge au titre de l'accomplissement du Trajet. FreeCars ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect survenue à raison de la suppression de l'accès de l'utilisateur au Site.
3. Lors de son inscription sur le Site, le Visiteur doit fournir des informations exactes et à jour. FreeCars peut appeler ou envoyer un courriel en vue de vérifier ces détails. Un seul compte Utilisateur par personne physique est autorisé.
4. Le Visiteur ne peut pas s'inscrire en tant qu'Utilisateur s'il a moins de 18 ans. L'Utilisateur ne peut pas être Conducteur s'il a moins de 21 ans et 2 ans de permis. En s'inscrivant en tant que Conducteur, l'Utilisateur garantit qu'il est en droit de signer un contrat avec tout Loueur.

Article 3.2 - Conditions de réservation d'un véhicule

1. Lorsqu'un Utilisateur réserve un Véhicule sur le Site, il doit être en possession d'une carte de crédit valide et à son nom, son numéro de permis de conduire et une pré-autorisation bancaire d'un montant défini préalablement par FreeCars. Il doit aussi accepter les CGU ainsi que les conditions générales du Loueur afférentes au Trajet concerné.
2. Lors de sa réservation, le Conducteur doit choisir son heure de Retrait du Véhicule à l'agence de départ et son heure de Remise du Véhicule à l'agence d'arrivée en fonction des détails du Trajet. Le Conducteur

doit vérifier que ces heures soient comprises dans les horaires proposés par le Loueur ou tous les partenaires facilitant la mise en relation.

3. L'utilisateur autorise FreeCars à transmettre ses coordonnées aux Loueurs et à tous les partenaires facilitant la mise en relation.
4. Il est de la responsabilité du Conducteur de s'assurer que tous les détails du Trajet répondent à ses besoins. Si une information n'est pas spécifiée dans l'annonce du Trajet et que celle-ci a une incidence sur sa décision de réserver le Véhicule, c'est à lui de rentrer en contact avec FreeCars en vue de trouver une solution avant de réserver le Véhicule.
5. Un Utilisateur ne peut pas réserver un Véhicule au nom d'une autre personne.

Article 3.3 - La pré-autorisation bancaire

1. FreeCars effectue une pré-autorisation bancaire de 1 500 euros TTC dans le but d'assurer le dépôt de garantie pour le Véhicule loué, par le Conducteur. Ce dépôt garanti est également la pénalité susceptible de lui être appliquée au titre d'un manquement aux présentes conditions qui lui serait imputable (voir conditions à l'article 3.5)
2. Les données bancaires fournies par le Conducteur à FreeCars sont entièrement confidentielles et sécurisées. Ces données bancaires sont cryptées et protégées par la banque Rentabiliweb via son service Be2Bill.

Article 3.4 - Retrait et Remise du Véhicule et exécution du Trajet

1. Le Conducteur doit se rendre au lieu de départ à l'heure qu'il a indiqué lors de sa réservation. Le Conducteur doit respecter les Conditions du Loueur et peut se voir contraint de signer tout document contractuel ayant vocation à formaliser juridiquement le service de location à 1 euro TTC.
2. Le Retrait du Véhicule peut être effectué en agence ou à un point de rendez-vous préalablement fixé. Un état des lieux est réalisé avec le responsable de l'agence ou le particulier qui a loué précédemment le véhicule.
Que l'état des lieux soit réalisé entre particuliers au lieu du rendez-vous ou avec l'agence de départ, FreeCars décline toute responsabilité quant à la réalisation de celui-ci.

En cas de difficulté lors de la réalisation de l'état des lieux, le Conducteur doit se rapprocher de LuckyLoc par téléphone afin que ce dernier indique au client la procédure à suivre en vue du bon déroulement de l'opération.

3. Le Conducteur doit restituer le Véhicule au lieu de Remise dans les conditions prévues dans le contrat établi par le Loueur. En cas de non-respect des conditions de Trajet imposées dans le contrat par le Loueur, celui-ci pourra appliquer librement les pénalités qu'il jugera utiles pour faire valoir ses droits. A titre purement informatif, il pourrait par exemple, procéder à la facturation de la location directement auprès du Conducteur selon ses conditions tarifaires habituelles, jugeant que ce dernier a ainsi bénéficié d'une location classique.
4. Tous les frais en rapport avec le Trajet sont à la charge du Conducteur (essence, péages, etc.).
5. Tout Conducteur s'engage à conduire et prendre soin du Véhicule comme un bon père de famille. A titre d'exemple et sans que la liste ci-après ne revête pour autant un caractère exhaustif, seront considérées comme fautives au sens des présentes, toute conduite sujette à contravention ou délit et notamment toute conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants. Il est précisé que les peines susceptibles d'être appliquées dans les hypothèses prévues au présent Article demeureront à la charge du Conducteur.
6. FreeCars ne saurait être tenue responsable de toute faute ou erreur commise par un Conducteur, ainsi que des conséquences de ces erreurs, notamment, toutes erreurs relatives au carburant choisi par ce dernier pour approvisionner le Véhicule ou encore toutes erreurs relatives à la charge du Véhicule.

Article 3.5 - Annulation et retard dans la réservation de la part du conducteur

1. Toute annulation ou retard doit être spécifié par téléphone et par e-mail à la Société FreeCars immédiatement.
2. En cas d'annulation de la part du Conducteur, la pénalité est de :
 - a. 40€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de moins de 300kms
 - b. 60€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de plus de 300kms
 - c. 80€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de moins de 300kms
 - d. 120€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de plus de 300kms

Ces pénalités sont majorées de 10€ pour les annulations de dernière minute, c'est-à-dire survenant le jour de la supposée prise du véhicule.

3. Un retard de plus d'une heure sur la date et l'heure sur lesquelles s'est engagé le Conducteur vaudra au sens des présentes pour une annulation de dernière minute. Au titre de cette annulation, FreeCars se réserve le droit de prélever le montant des pénalités renseigné dans l'article 3.5.2. La réservation est automatiquement annulée trois heures après l'heure initialement prévue pour le Retrait du Véhicule.
4. Le contrat de location prévoit une durée de location de 24h pour les trajets de moins de 500 kms et de 48h pour les trajets de plus de 500 kms. En cas de retard du conducteur pour la restitution du véhicule, il lui sera facturé 49 euros par demie journée supplémentaire sur les réservations de véhicules Expedicar. Les loueurs professionnels appliqueront leurs propres tarifs.
5. Si le Conducteur ne respecte pas les CGU qu'il a précédemment acceptées sur le Site ou s'il ne respecte pas les conditions du Loueur, la pénalité est de 50 euros TTC. Le montant des pénalités appliquées au titre des présentes par FreeCars n'exclut ni ne s'impute sur celui de celles qui pourraient être appliquées par le Loueur au titre de ses conditions de location.
6. La réservation d'un Véhicule à partir du site de FreeCars sans avoir l'intention de réaliser le Trajet est considérée comme une violation des CGU et conduira à l'application d'une pénalité de 50 euros TTC pour une voiture et 150 € TTC pour un véhicule utilitaire.
7. Lorsque la réservation est effectuée, le Conducteur accepte que FreeCars débite automatiquement la somme égale à la pré-autorisation bancaire en cas de survenance d'une pénalité. Le Conducteur en est alors informé par email dans les 7 jours suivant le retrait.
8. Tout différend en ce qui concerne cette pénalité doit être indiqué par le Conducteur directement à FreeCars par téléphone et par email dans les 14 jours suivant le Retrait.

Article 3.6 - Annulation et retard dans la réservation de la part du loueur

1. En cas d'annulation de la part du loueur, FreeCars reverse au client :
 - a. 25€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de moins de 300kms
 - b. 50€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de plus de 300kms
 - c. 65€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de moins de 300kms

- d. 110€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de plus de 300kms
2. En cas d'annulation de la part du loueur, et si cette annulation survient le jour où le conducteur était censé récupérer le véhicule, FreeCars reverse au client :
 - a. 35€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de moins de 300kms
 - b. 60€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de plus de 300kms
 - c. 80€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de moins de 300kms
 - d. 120€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de plus de 300kms

A noter que le loueur dispose d'un délai de rétractation de 2h, ce qui implique qu'en cas d'annulation dans les 2h ouvrées suivant la réservation, le client ne recevra pas d'indemnisations.

Article 3.7 : Application des Frais de dossier de FreeCars

1. Condition d'application des frais de dossier
 - a. Lorsque qu'il est constaté un écart entre les conditions de Prise et de Remise du véhicule sur le contrat et celles constatées par l'état des lieux de Remise et que cela justifie une transaction monétaire, des frais de dossier s'appliquent.
 - b. De façon générale, dès lors que l'Intermédiaire doit intervenir après la Remise du véhicule, pour le prélèvement d'une partie ou d'une totalité de la pré-autorisation, pour le compte du Loueur ou pour son propre compte.
2. Par exemple, et à titre non limitatif, dans les cas suivants :
 - a. Lors d'un dépassement kilométrique non réglé au point de Remise,
 - b. Lors d'un écart de carburant par rapport à la location précédente,
 - c. Lors d'une Annulation du trajet réservé par le Conducteur,
 - d. Lors du traitement d'un sinistre ou d'une contravention.
3. Les frais de dossier de FreeCars sont définis de la façon suivante :
 - a. Pour une facturation post-réservation des kilomètres supplémentaires, les frais de dossier s'élèvent à 5 € TTC.
 - b. Pour une facturation post-réservation du carburant, les frais de dossier s'élèvent à 10 € TTC.

- c. Pour toute autre facturation qui a lieu post-réservation, le montant des frais de dossiers correspond au montant à prélever selon la règle suivante :

Montant à facturer à l'Utilisateur	Montant des frais de dossier FreeCars correspondants
50€ ou moins	2 € TTC
50- 100€	5 € TTC
100 – 300€	10 € TTC
300 – 500€	15 € TTC
500 – 800€	20 € TTC
Plus de 800€	30 € TTC

- d. Il est précisé que le Conducteur ne pourra contester les frais de dossier qui correspondent aux charges administratives et de transaction supportées par FreeCars.

Article 4 - L'assurance du trajet et l'assistance souscrite par FreeCars

Article 4.1 - Conditions de l'assurance

1. FreeCars souscrit auprès de Allianz une assurance automobile permettant aux Loueurs de bénéficier de garanties. Toutes les conditions de l'assurance, les modalités en cas de sinistre ou de panne, ainsi que le montant des franchises sont disponibles sur le Site en cliquant ici : [conditions détaillées d'assurance Freecars](#)
2. A ce titre, FreeCars se charge du paiement régulier des cotisations d'assurance dont les conditions s'intègrent au présent contrat.
3. Afin de pouvoir bénéficier de l'Assurance souscrite par FreeCars, le Conducteur s'engage imprimer le mail de confirmation de réservation qui comporte la Carte Verte d'Assurance souscrite par FreeCars, qui se substitue à l'Assurance du Loueur.

Cette Carte Verte doit être présentée aux Autorités Compétentes sur demande expresse de celles-ci .

4. De manière non limitative et non exhaustive, sans que le présent rappel n'ajoute ni ne retranche aux termes de la police d'assurance, le contrat prévoit que :
 - (i) Le Conducteur doit avoir plus de 21 ans.
 - (ii) L'âge minimum requis pour le Conducteur peut être revu à la hausse en fonction des conditions générales de location du Loueur ou des conditions propres à l'assurance.
 - (iii) Le Conducteur devra être titulaire du permis de conduire depuis au moins 2 ans.
 - (iv) Cette durée pourra être prolongée par les conditions générales du Loueur ou les conditions propres à l'assurance.
 - (v) Le Véhicule ne devra circuler qu'en France métropolitaine et dans les pays limitrophes.
 - (vi) Seul l'usage privé est autorisé et couvert par l'assurance. Le transport de passagers à titre onéreux ou de marchandises en est donc exclu.

5. L'Assurance FreeCars couvre, en cas de sinistre responsable, les éléments suivants :
 - a. Responsabilité civile à la hauteur de 100 millions d'euros en cas de dommages matériels et illimitée en cas de dommages corporels
 - b. Dommages et vols jusqu'à 60 000 euros de valeur, incluant notamment le bris de glace.
Les véhicules confiés à FreeCars par les Loueurs ne doivent donc pas excéder ce montant.
 - c. Une franchise de base reste à la charge du Conducteur de 1500 euros, quelque soit la catégorie de véhicule loué. Le Conducteur peut souscrire à un rachat de franchise pour abaisser cette franchise à 750 euros en cas de sinistre responsable, moyennant un montant de 19 euros, selon les conditions prévues à l'article 4.2.3

6. FreeCars rappelle qu'au titre du contrat d'assurance souscrit sont exclus les éléments suivants :
 - 4.1 Les dommages résultants d'une démarche intentionnelle de la part du Conducteur
 - 4.2 Toutes les conséquences de son usage anormal seront à la charge du Conducteur : de manière non limitative et non exhaustive, sont exclus de la couverture d'assurance :
 - a. Les pannes et dégâts liés à une surcharge du Véhicule
 - b. Les conséquences d'une erreur de carburant.
 - c. Les dommages mécaniques liés à une mauvaise conduite ou une conduite inappropriée.
 - d. Les dommages matériels ou corporels en cas de prêt , sous location du Véhicule à un tiers non identifié auprès de Freecars
 - e. La crevaison des pneumatiques.
 - f. Les dommages intervenus lors d'une conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise

de stupéfiants.

- g. Les dommages causés au Véhicule par les marchandises transportées au Véhicule
 - h. En cas de conduite avec permis de conduire invalide, selon les dispositions demandées par FreeCars
 - i. Et plus généralement, toutes les exclusions de garanties précisées dans [les conditions détaillées d'assurance Freecars](#)
7. Des Assurances complémentaires seront proposées au Conducteur dans son parcours de réservation comme par exemple le rachat de franchise.
8. Ledit Véhicule devra préalablement faire l'objet d'une couverture d'assurance annuelle qui devra être souscrite par le Loueur.

Article 4.2 - Survenance d'un sinistre ou d'un vol

1. En cas de sinistre impliquant ou non la responsabilité du Conducteur, ce dernier devra :
 - (i) Remplir un constat amiable
 - (ii) Prévenir les autorités de police ou de gendarmerie si nécessaire
 - (iii) Prévenir FreeCars par téléphone et par mail dans un délai maximum de 24h et transmettre le constat à FreeCars.
2. En cas de vol du Véhicule, le Conducteur déclare le vol aux autorités compétentes dans un délai maximum de 48h à compter de la découverte de ce vol. Le Conducteur s'engage à transmettre une copie de l'attestation du dépôt de plainte, dans un délai maximum de 48heures au propriétaire qu'il aura préalablement informé et à qui il aura restitué papiers et clefs du Véhicule. Il s'engage aussi à transmettre l'ensemble des éléments requis à FreeCars.
3. Si le Conducteur s'est conformé aux obligations visées ci-dessus et que les conditions de survenance du sinistre en permettent la prise en charge par l'assurance, il ne pourra être tenu responsable qu'à concurrence du montant de la franchise.

Les franchises à la charge du Conducteur varient en fonction des sinistres au Véhicule et peuvent être réduite, moyennant le versement du montant indiqué en fin de parcours de réservation par FreeCars. Le montant de la franchise à verser en cas de sinistre est précisée dans le tableau suivant :

Garantie / Catégorie de Véhicule	Franchise de base (TTC)	Franchise réduite (TTC)
Incendie, Tempêtes, Force de la nature	1 500 €	750 €
Vol, Tentative de Vol	1 500 €	750 €
Vol par détournement	3 000 €	3 000 €
Bris de glace	150 €	150 €
Dommages tous accidents, Vandalisme	1 500 €	750 €
Catstrophes naturelles	Légale	Légale
Attentas et actes de terrorisme	1 500 €	750 €
Garantie conducteur	10% AIPP	10% AIPP
Mauvaise appréciation du gabarit, dommages aux parties hautes et basses	1 500 €	1 500 €

Le Conducteur devra verser le montant de la franchise soit dans les mains du Loueur soit dans celles de FreeCars suivant les instructions expresses qu'il recevra à cette fin.

4. Il est précisé que le montant du dépôt de garantie prélevé sera constitué :
 - a. Du montant de la facture de réparation du véhicule et/ou du devis de réparation, et ajusté en fonction du montant final de la facture.
 - b. Des frais de dossier du Loueur
 - c. Des frais de dossier de FreeCars

Article 4.3. Assistance au Véhicule en cas de sinistre, délivrée par Mondial Assistance

FreeCars fourni une prestation d'assistance en cas de sinistre.

L'assistance FreeCars est liée au contrat d'Assurance Allianz Route 57 748 979 souscrit par FreeCars.

1. Procédure de contact avec l'Assistance FreeCars

La Procédure de contact avec l'Assistance de FreeCars est précisée dans le mail de confirmation de réservation, à imprimer par le Conducteur.

La voici à titre informatif :

En cas de sinistre ou de panne.

1. Établissez un constat, seul ou avec le/les tiers le cas échéant.
2. Contactez LuckyLoc au 01 76 40 00 30 (lun-sam 9h30-18h30).
3. Si vous n'arrivez pas à nous joindre et que le véhicule est en état de rouler, envoyez un mail à contact@luckyloc.com et continuez votre trajet.
4. Si vous n'arrivez pas à nous joindre et que le véhicule n'est plus en état de rouler,
 1. Vous êtes sur l'autoroute : contactez le service de dépannage de l'autoroute, puis contactez Allianz au 01 40 25 58 37 (24h/24, 7j/7) numéro de contrat : 57 748 979 puis envoyez un mail à contact@luckyloc.com.

2. Vous êtes en dehors d'une autoroute : contactez Allianz au 01 40 25 58 37 (24h/24, 7j/7), numéro de contrat : 57 748 979 puis envoyez un mail à contact@luckyloc.com.

Conservez le procès verbal de sinistre, la preuve de paiement de votre dépôt de garantie et de la franchise.

2. Dépannage du Véhicule

Un prestation de Dépannage est incluse dans le contrat d'Assistance souscrit par FreeCars à la hauteur de 300 euros par Véhicule.

En cas de sinistre ayant lieu sur l'autoroute, le Conducteur doit avoir recours aux autorités de dépannage d'autoroute.

3. Prestation d'Assistance fournie par Mondial Assistance

En cas de recours à l'Assistance de Mondial Assistance, celle-ci prévoit pour le conducteur :

La poursuite du voyage de l'assisté :

- Un véhicule de remplacement de même catégorie jusqu'au 12m3 maximum ou
- Un billet de train pour la poursuite du voyage, selon le souhait du conducteur
- Une nuit d'hôtel d'un montant de 46 euros TTC par Assuré et par nuit

Le détail de prestation d'Assistance sont précisées dans le [Tableau Récapitulatif des Garanties des conditions détaillées d'assurance FreeCars](#)

Article 4. 3 - Dépôt de garantie

1. Le Conducteur doit s'acquitter d'un dépôt de garantie dont le montant lui sera communiqué soit lors du Retrait du Véhicule soit à tout autre moment que Freecars pourra juger utile.
2. Ce dépôt qui prendra la forme d'une préautorisation bancaire aura vocation à garantir FreeCars contre un défaut de paiement du Conducteur au titre de son obligation de payer la franchise d'assurance en cas de survenance d'un sinistre. Cette préautorisation bancaire pourra être prise :
 - (i) soit par FreeCars,
 - (ii) soit par le Loueur,
 - (iii) soit par tout autre intermédiaire qui sera expressément désigné par FreeCars ou le Loueur.
3. La somme correspondant au dépôt de garantie ne pourra être prélevée qu'en cas de survenance d'un sinistre impliquant la responsabilité du Conducteur.

4. Le Conducteur prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant du dépôt de garantie, tel que défini dans les CGU, à la première demande du Loueur ou de FreeCars et sans pouvoir lui opposer aucune contestation, ni exception tirée de son obligation principale.
5. Si le Conducteur entend contester le paiement du dépôt de garantie, il lui appartiendra, d'exercer tout recours qu'il jugera utile après avoir effectué le paiement.

Article 5 -Confidentialité et collecte des informations personnelles

1. Les informations personnelles recueillies par FreeCars peuvent inclure les noms, âges, adresses postales, adresses électroniques, numéros de téléphone portable, informations bancaires, données relatives au permis de conduire, et à l'utilisation du service.
2. En outre, certaines informations non personnelles peuvent être recueillies comme la version du navigateur de l'Utilisateur ou de tout Visiteur (Netscape, Internet Explorer, etc.), le type de système d'exploitation utilisé (Windows 98, Mac Os, etc.) et l'adresse IP de l'ordinateur utilisé.
3. FreeCars utilise des cookies, destinés à stocker des informations identifiant l'Utilisateur durant la consultation du Site dans le but de lui permettre de ne pas avoir à les saisir manuellement à chaque page consultée et permettre à FreeCars de mesurer l'activité sur le Site.
4. Le Visiteur ou l'Utilisateur dispose toutefois de la possibilité d'empêcher l'utilisation des cookies en modifiant les options de son logiciel de navigation sur Internet. Sur ce point, voir les conseils de modification de ces options selon le navigateur utilisé, accessibles dans la rubrique "vos traces" du site de l'autorité française de protection des données personnelles (la CNIL) : www.cnil.fr
5. Toutes les précautions ont été prises sur les bases de données de FreeCars pour archiver les informations des Visiteurs et Utilisateurs dans un environnement sécurisé. Seuls certains des employés de FreeCars ont accès à ces informations, qui leur sont accessibles uniquement en cas de besoin.
6. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, FreeCars a procédé le 29/10/2012 auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à la déclaration préalable du traitement qu'elle opère sur les données personnelles vous concernant, conformément à la norme

simplifiée n°48 (délibération CNIL n°2005-112 du 7 juin 2005 portant création d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion des fichiers de clients et de prospects – JO n°149 du 28 juin 2005).

7. Les informations personnelles fournies lors de l'inscription de l'Utilisateur ne seront pas accessibles à des tiers, ni transmises, ni vendues ou échangées, sans information et accord préalable. FreeCars s'engage à respecter la norme simplifiée n°48 et de la loi « Informatique et Libertés » du 6 Août 2004 lors de la transmission partielle ou totale des données personnelles concernant les Utilisateurs.
8. Tout usage de données personnelles autre que celui indiqué ci-dessus devra faire l'objet d'un consentement individuel, préalable et explicite de la part des Utilisateurs. L'Utilisateur dispose du droit de s'opposer gratuitement à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection par FreeCars ou ses partenaires.
9. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, FreeCars s'engage à répercuter l'opposition de l'Utilisateur auprès de ses partenaires auxquels elle aurait éventuellement transmis les données personnelles lorsque le droit d'opposition de l'Utilisateur est directement exercé pour ce motif. Ce droit d'opposition peut être indiqué à tout moment par courrier postal à l'adresse de la société FreeCars ou par email à contact@luckyloc.com.
10. L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ses données personnelles en s'adressant au webmaster du Site à l'adresse contact@luckyloc.com. Si les données personnelles sont remplies par l'Utilisateur sur le Site, il lui appartient seul de les modifier et de les mettre à jour conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Article 6 - Conditions générales d'utilisation des Loueurs

Article 6.1 - Conditions d'adhésion

1. L'inscription ainsi que tout ajout de Véhicule sur le site internet est gratuit pour les Loueurs. Chaque Loueur doit fournir une adresse électronique valide, un mot de passe et doit être âgé de plus de 18 ans.

2. Un Loueur peut donner l'autorisation à une autre personne morale ou physique d'utiliser le service proposé par FreeCars en son nom.
3. FreeCars se réserve le droit de résilier ou de refuser l'adhésion d'un Loueur unilatéralement et sans notification préalable en cas de violation par ce dernier de ses obligations au titre des présentes CGU ou de toute autre accord juridique conclu avec FreeCars ou un Conducteur. FreeCars ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect survenu à raison de la suppression de l'accès de l'utilisateur au site internet.
4. Le Loueur s'engage à fournir des informations exactes quant à ses coordonnées personnelles ainsi que toute autres informations renseignées par ses soins.
5. Un seul et unique compte peut-être ouvert sur le Site par personne physique. FreeCars se réserve le droit de suspendre ou supprimer tout compte créé sous une fausse identité ou à des fins frauduleuses.

Article 6.2 - Listing des véhicules

1. Pour tout Véhicule présenté sur le Site, le Loueur doit proposer aux Conducteurs de conduire le Véhicule pour 1 euro TTC. Si le Loueur souhaite proposer un véhicule à un prix supérieur, il doit recevoir préalablement un accord écrit de FreeCars.
2. Le Loueur est tenu de fournir les informations les plus précises possibles sur chaque Véhicule. Il doit préciser tout ce qui peut être considéré comme un coût obligatoire pour les Conducteurs (coût de l'assurance si elle n'est pas incluse par exemple).
3. Les Loueurs s'engagent à proposer aux Conducteurs des Véhicules en parfait état de fonctionnement et susceptibles d'être déplacés.
4. Les Loueurs peuvent à tout moment retirer tous les Véhicules proposés sur le Site tant qu'ils n'ont pas été loués par un Conducteur.
5. Le Loueur s'engage à supprimer les offres de Trajets devenues invalides. Dans le cas où un Membre particulier parvenait à valider sa réservation sur le Site avant que le Loueur ne détermine que ce Trajet est devenu invalide, le Loueur sera tenu de verser des pénalités à LuckyLoc :
 - a. 40€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de moins de 300kms

- b. 60€ TTC pour la location d'un véhicule particulier sur un trajet de plus de 300kms
 - c. 80€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de moins de 300kms
 - d. 120€ TTC pour la location d'un véhicule utilitaire sur un trajet de plus de 300kms
6. Si une erreur de saisie d'une ou plusieurs offres de Trajet(s) imputable au Loueur a pour conséquence d'augmenter le nombre d'offres transmises par le Client, et de permettre à des Membres particuliers de réserver des Trajets, le Loueur sera tenu responsable d'une telle erreur de saisie et sera tenu au paiement des frais afférents à cette erreur, soit les pénalités décrites dans l'article 6.2.5.
7. Dans le cas où FreeCars propose des Véhicules pour des Loueurs, tous les détails doivent être fournis et il tient de la responsabilité du Loueur de vérifier l'exactitude des détails pour chaque Véhicule. FreeCars n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Article 7 - Responsabilité de FreeCars

Article 7. 1 - Responsabilité et garantie

1. FreeCars ne peut être tenue pour responsable de l'exactitude des informations et des contenus fournis par les Visiteurs, Utilisateurs, Conducteur et Loueur.
2. Freecars ainsi que le Loueur ne prennent aucune responsabilité sur les amendes applicables aux Conducteurs.
3. FreeCars fait de son mieux pour que toutes les informations présentes sur le Site soient exactes et à jour.

Article 7. 2 - Propriété intellectuelle

1. Les marques, les logos, les graphismes, les photographies, les textes contenus ou tout autre élément du Site ou de tout autre document émis par FreeCars sont la propriété intellectuelle de FreeCars ou de ses partenaires. Il est interdit, même partiellement, de les reproduire, utiliser ou représenter sans l'autorisation de FreeCars ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.
2. Les droits d'utilisation concédés par FreeCars aux Utilisateurs sont réservés à un usage privé et personnel dans le cadre et pour la durée de l'adhésion à FreeCars. Toute autre utilisation par l'Utilisateur est

interdite sans l'autorisation de FreeCars. L'Utilisateur, le Visiteur et le Loueur s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit les Services, les pages du Site, ou les codes informatiques des éléments composant les Services et le Site.

Article 7.3 - Autres conditions et règlement de Luckyloc.com

Consultez nos [conditions d'assurance](#).